

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

Nombre de membres
du Comité Syndical
du Syndicat **21**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **21**

Nombre de délégués :
- présents : 13
- représentés : 5
TOTAL **18**

L'an deux mille vingt deux, le 26 octobre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière à la salle polyvalente de LA BROQUE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
Mme Marie-Reine FISCHER	-	-
-	-	M. Pierre BURTIN
-	M. Jean HUMANN	Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Julien HAEGY	-	M. Christian HALTER
-	M. Pierre OZENNE	M. Alain JEROME
M. Jean-Luc SCHICKELE	M. Thierry SCHAAL	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE
M. Pierre THIELEN	-	M. Denis TURIN

Membres représentés :

M. Alexandre GONCALVES de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL

M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre OZENNE

Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Jean HUMANN

M. Jean-Louis BATT du SDEA, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN.

REÇU le

- 2 NOV. 2022

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Excusés :

M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,

Mme Chantal JEANPERT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,

M. Laurent ULRICH de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – RATIO PROMU/PROMOUVABLE

N° 22-78

LE COMITE SYNDICAL

VU l'arrêté du Président fixant les lignes directrices de gestion en date du 26/10/2022 ;

VU l'avis favorable du Comité technique en sa séance du 20 septembre 2022 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
fixe**

à 100% le ratio commun à tous les cadres d'emploi, pour l'avancement de l'ensemble des fonctionnaires du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig,

et autorise

le Président à prononcer les avancements de grade sur cette base, sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience le justifient.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Jean-Luc SCHICKELE



REÇU le
- 2 NOV. 2022
À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Transmis au représentant de l'Etat le : 02/11/2022

Publié le : 02/11/2022